

ANNEXE – Compléments au dossier de demande de boisement

1. Rappel du projet

Le projet concerne un premier boisement d'une parcelle agricole longtemps fauchée puis abandonnée, entourée de boisements, située sur la commune de PRADINAS (12).

La parcelle cadastrale concernée est la parcelle A 16 en partie (0,72 ha).

Nature des interventions prévues

- Nettoyage de la parcelle par broyage léger (entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre) au gyrobroyeur
- Préparation localisée du sol par réalisation de potets travaillés à la pelle mécanique (dent Becker) de 60cm de large, de manière à décaper le couvert herbacé de manière localisée (moins de 5% de la surface totale) et ameublir le sol. Cette opération ne retourne ni ne mélange les horizons du sol. (entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre)
- Plantation manuelle de plants de Chêne rouge en mottes ou avec racines nues à la pioche (entre le 1^{er} septembre et le 15 mars)
- Mise en place des protections physiques de type Cervigaine pour les Chênes (entre le 1^{er} septembre et le 15 mars)
- Dégagements manuels localisés autour des plants (débroussailleuse) si concurrence élevée par les adventices (chaque année si besoin à partir d'un an après la plantation, entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre)
- Taille de formation manuelle à partir de 4/5 ans
- Retrait et recyclage des protections physiques dès que les plants ne sont plus sensibles aux dégâts de gibier (5 ans environ)
- Premières coupes de bois prévues à une quinzaine d'année après la plantation pour réaliser une éclaircie

Essence implantée

- Chêne rouge

Surface du projet et densité de plantation

- Surface : 0,72 ha
- Densité de plantation : 1300 plants/ha environ (3 m entre les lignes / 2,5 m entre les plants).

Un plan de reboisement est joint au dossier, permettant de localiser précisément la zone d'intervention.

2. Diagnostic environnemental des parcelles

2.1 Habitats naturels présents

Les parcelles du projet correspondent à d'anciennes surfaces fauchées à l'abandon depuis quelques années et en cours d'enfrichement. Cette utilisation agricole a une faible diversité des habitats présents. Les photographies du site montrent une végétation spontanée constituée d'espèces typiques des fourrés de recolonisation meso-eutrophes :

La ronce (*Rubus sp.*) est largement dominante : recouvrement de 80 % de la parcelle

Localement en haut de talus cette fruticée transite vers des ourlets herbacés pauvres en espèces, dominés par les graminées sociales (*Arrhenatherum elatius*, *Dactylis glaucomerata*, ...) pénétrés d'espèces nitratophiles (*Urtica dioica* notamment)

Ces habitats communs à faible diversité végétale ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier. La parcelle est bordée par une lisière boisée et une haie qui constituent des milieux périphériques présentant un intérêt fonctionnel certain. La haie sera conservée au contact du nouveau boisement.

Au regard de ces caractéristiques, le site présente une valeur écologique intrinsèque modérée à faible, les habitats prairiaux typiques ayant disparus. Les enjeux de biodiversité sont davantage concentrés dans les milieux périphériques, notamment les haies et boisements.

2.2 Zones humides

L'analyse bibliographique et les observations réalisées sur le terrain ne mettent pas en évidence la présence de zones humides sur la parcelle concernée.

Aucun cortège végétal hygrophile, aucune mare, source, dépression humide permanente ou temporaire, ni indice d'hydromorphie marquée n'ont été observés lors des visites de terrain et de l'analyse de sol

Un étang artificiel est présent en contrebas proximité du projet de boisement (5 m de dénivellation) qui en est séparé par une haie d'au moins 10 mètres de largeur.

Compte tenu du travail du sol très localisé et superficiel, le fonctionnement hydrologique global du site ne sera pas modifié (infiltration des eaux de surfaces, éventuels écoulements plus profonds). Les boisements périphériques seront intégralement conservés conserveront leur rôle de protection des sols et de limitation du ruissellement.

2.3 Faune et flore

La flore potentiellement présente est caractéristique des friches agricoles récentes. Elle est constituée essentiellement d'espèces communes. Selon les bases de données naturalistes et les observations par les utilisateurs locaux, aucun habitat ni aucune espèce végétale patrimoniale ne sont connus sur les parcelles concernées.

Les zones de ronciers assurent plusieurs fonctions écologiques :

- Zone d'alimentation : Au moment de la floraison, ressource de pollen et de nectar pour l'entomofaune, mûres consommées par de nombreuses espèces.
- Site de nidification potentiel pour certaines espèces de passereaux : Fauvette à tête noire, Accenteur mouchet, ...
- Abris et refuge, notamment pour les petits mammifères

Ce faciès transitoire de fruticée est commun à proximité du site et s'exprimera à nouveau sur la parcelle après la plantation (entre les lignes de plantation). Les haies et les lisières périphériques offrent des habitats complémentaires. Dans les environs immédiats, les prairies de fauche et les haies sont nombreuses et connectées au site du projet.

En respectant des périodes d'intervention évitant les périodes sensibles pour la faune susceptible d'accueillir le site les impacts sur la fonctionnalité globale de la zone seront négligeables.

3. Enjeux environnementaux du projet

3.1 Enjeux pour la biodiversité

Les enjeux écologiques du projet sont évalués comme faibles.

Cette appréciation repose notamment sur :

- le caractère commun des faciès de fruticée aux environs du site et la réapparition de ce stade dynamique transitoire après la plantation
- l'absence d'habitats naturels d'intérêt communautaire ou patrimonial ;
- l'absence d'espèce végétale ou animale remarquable observée ;

Plus généralement, la création d'un boisement en continuité avec les massifs forestiers existants est susceptible d'améliorer localement les fonctionnalités écologiques en augmentant les surfaces boisées, en renforçant les continuités écologiques et en créant de nouveaux habitats favorables à la faune forestière commune.

3.2 Enjeux paysagers

Le projet s'inscrit dans un paysage rural associant cultures, prairies et massifs boisés. La création d'un boisement viendra prolonger les formations forestières existantes sans créer de rupture paysagère notable. Au contraire, elle renforcera la cohérence de la trame boisée locale, limitera l'effet d'ouverture de ces anciennes parcelles cultivées et. À long terme, le projet participera également au stockage du carbone, à l'amélioration de la qualité des sols, au renforcement des continuités écologiques et à la création d'habitats favorables à la biodiversité commune, tout en restant compatible avec les objectifs de conservation des espaces naturels sensibles situés à proximité.

4. Risque inondation et gestion de l'eau

Les travaux projetés (broyage, création de potets) sont peu impactants sur la structure hydrologique du sol.

Le projet n'entraîne pas :

- d'imperméabilisation des sols,
- de modification des écoulements naturels,
- de création d'ouvrages pouvant faire obstacle à l'écoulement des eaux.

Le boisement est au contraire favorable à l'infiltration des eaux pluviales, à la limitation du ruissellement et à la stabilisation des sols à moyen et long terme. Ainsi, le projet n'est pas de nature à aggraver le risque inondation, et contribue à une amélioration progressive du fonctionnement hydrologique des parcelles.

5. Impacts potentiels et mesures ERC (Éviter – Réduire – Compenser)

5.1 Impacts potentiels

- Perturbation ponctuelle du sol lors des travaux de plantation
- Dérangement temporaire de la petite faune des prairies lors du chantier

5.2 Mesures d'évitement

- Évitement des secteurs humides ponctuels ou zones d'écoulement temporaire
- Conservation des haies et éléments paysagers existants en périphérie

5.3 Mesures de réduction

- Intervention mécanisée limitée
- Travaux réalisés hors périodes sensibles de reproduction de la faune (aucune intervention entre le 15 mars et le 15 août)
- Plantation manuelle limitant l'impact sur les sols

5.4 Mesures de compensation

Au regard de la nature du projet et de ses impacts faibles, aucune mesure de compensation ne semble requise. Le projet constitue en lui-même une mesure favorable à l'environnement par le confortement de la trame forestière locale.

6. Conclusion

Le projet consiste à transformer d'anciennes terres agricoles fauchées en un boisement, sans modification des haies, des lisières boisées ou des milieux humides environnants qui concentrent les principaux enjeux écologiques. Les mesures d'évitement et de gestion prévues permettent de réduire les incidences potentielles liées aux travaux et de préserver les fonctionnalités écologiques associées aux milieux forestiers et bocagers à proximité. Les impacts résiduels seront négligeables.

Fait le 11/09/2026

À Albi

Emmanuel CAMPAGNE

Ingénieur Expertise
Environnementale

Cabinet Forêt Évolution

